

Pour quelle cause s'engager ?

S'engager pour l'encadrement des enfants et des jeunes, faire la lecture à des personnes âgées, entretenir un biotope ou faire découvrir des musées à des jeunes : les possibilités d'interventions sont aussi variées que notre société.

Vous pouvez effectuer votre service dans le domaine social ou environnemental, mais aussi dans la culture, l'intégration et le sport. Aucune formation professionnelle n'est exigée des volontaires. Vous accomplissez des tâches qui vont au-delà de la mission centrale de l'organisme d'accueil.

Anne travaille au sein du service civil volontaire fédéral pour les réfugiés



Domaine social



Protection de l'environnement et de la nature



Culture



Sport



Education



Intégration



Comment trouver le bon organisme d'accueil?

- 1 www.bundesfreiwilligendienst.de vous renseigne sur les domaines d'activités.
- 2 Recherchez la place appropriée dans la rubrique «Recherche d'un organisme d'accueil» ou posez directement la question aux conseillers sur place.
- 3 Faites-vous connaître auprès de l'organisme d'accueil et prenez rendez-vous pour vous présenter sans engagement.
- 4 Si votre profil convient: **signez la convention** et démarrez votre collaboration avec le service civil volontaire fédéral.

Empreinte

Editeur

Bundesamt für Familie und zivilgesellschaftliche Aufgaben (BAFzA)
An den Gelenkbogenhallen 2 - 6, 50679 Cologne
Allemagne



Pour d'autres questions, veuillez utiliser notre Service de téléphonie: 0221 3673-0
Fax: 0221 3673-4661
info@bundesfreiwilligendienst.de
www.bundesfreiwilligendienst.de

Impression
Janvier 2023



En titre: Joana est l'interlocutrice des marins à la Maison des marins de Bremerhaven.



Bundesamt für Familie und zivilgesellschaftliche Aufgaben



Il est temps de bien agir.

BFD 
Der Bundesfreiwilligendienst
Zeit, das Richtige zu tun.

Le service civil volontaire fédéral

Initié en 2011, le service civil volontaire fédéral incarne l'engagement par la société pour la société. Le service civil volontaire fédéral s'adresse à tous les citoyens qui souhaitent, en dehors de leur parcours scolaire ou professionnel, s'engager sur une période de 6 à 24 mois dans le domaine social, culturel, environnemental ou exercer toute autre activité d'intérêt général en bénéficiant d'une couverture sociale et d'un accompagnement professionnel gratuit (formations continues et séminaires).

Qui peut participer?

Toutes les personnes qui ont terminé leur parcours scolaire obligatoire peuvent effectuer un service civil volontaire fédéral. L'âge, le sexe, la nationalité et la formation scolaire n'ont aucune importance. Les personnes âgées de 27 ans ou plus peuvent aussi effectuer un service à temps partiel (plus de 20 heures par semaine).

Volontaires étrangers

Les personnes étrangères peuvent elles aussi faire leur service volontaire fédéral. Pour cela, elles ne doivent remplir qu'une seule condition: être en possession d'un titre de séjour leur permettant d'exercer une activité professionnelle en Allemagne. Conformément à l'article 18 de la loi relative au séjour des étrangers (Aufenthaltsgesetz), il est possible de délivrer un tel titre de séjour réservé à l'exécution du service volontaire fédéral aux volontaires étrangers, si ces derniers peuvent à fournir un accord conclu avec l'organisation dans laquelle ils l'effectueront. Dès qu'ils ont trouvé cette dernière, les volontaires étrangers doivent déposer une demande de visa auprès de leur pays d'origine afin d'effectuer leur service volontaire. En effet, le titre de séjour requis en Allemagne pour jouir du droit de séjour ne peut leur être délivré que s'ils sont en possession d'un visa conforme lors de leur entrée dans le pays.

Vous voulez être de la partie?

Le service civil volontaire fédéral s'adresse à toutes les personnes qui

- souhaitent acquérir une expérience de terrain à la fin de leur parcours scolaire ou universitaire,
- souhaitent se rendre utile avant de commencer leurs études ou leur formation,
- ne savent pas encore exactement quel parcours professionnel envisager et désirent découvrir de nouveaux domaines d'activité,
- sont déjà dans la vie active mais recherchent de nouvelles perspectives,
- souhaitent acquérir sans pression des expériences pratiques,
- souhaitent marquer une pause pour rendre service à d'autres personnes ou
- aimeraient s'engager pour l'intérêt général une fois sorties de la vie professionnelle.



Un engagement ? Oui, mais en toute sécurité!

Les conditions générales d'exercice sont simples. L'objectif est de permettre à tous ceux qui souhaitent s'engager d'effectuer un service enrichissant.

Suivi pédagogique

Un professionnel de l'organisme d'accueil accompagne la ou le volontaire. Des séminaires gratuits sont dispensés à tous les volontaires.

Argent de poche

Les volontaires reçoivent de l'argent de poche dont le montant convenu est fixé à maximum 438 euros actuellement. L'organisme d'accueil peut fournir aux volontaires des vêtements de travail, un hébergement et des repas ou lui octroyer des prestations en nature.

Assurances sociales

Les volontaires relèvent du droit des assurances sociales au même titre que les apprentis. L'organisme d'accueil verse les cotisations aux assurances vieillesse, accident, maladie, dépendance et chômage.

Attestation

Une attestation est délivrée aux volontaires à la fin de leur service.

Danylo
est volontaire fédéral
dans un théâtre de Potsdam.